



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**Le lundi, 1<sup>er</sup> août 2011  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 juillet 2011

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Modification à la résolution n° 2010-09-0536 – Rues et passages privés

5.2 Abrogation de résolutions relatives à l'approbation de grilles d'évaluation et de pondération de soumissions et de la constitution de comités de sélection

5.3 Vente des lots 4 679 967 et 4 679 968 du cadastre du Québec à « Groupe Guy Samson inc. »

5.4 Acquisition des lots 3 640 945, 3 640 948, 3 640 959, 3 640 965, 3 911 999 et 3 912 027 du cadastre du Québec à des fins de conservation

5.5 Acquisition des lots 3 640 960, 3 910 172, 3 910 173 et 3 910 174 du cadastre du Québec à des fins de conservation

6. **Finances municipales**

-----

7. **Ressources humaines**

-----

8. **Loisirs et bibliothèques**

-----

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi des contrats suivants :

- 9.1.1 SA-693-AD-11 Travaux de surface rues Labrèche et Saint-Paul (complexe Singer)
- 9.1.2 SA-684-AD-11 Travaux d'amélioration du drainage pluvial – Secteur Fontaine (phase 5) – Rues David et Armand

10. **Toponymie et circulation**

– – – –

11. **Travaux publics**

– – – –

12. **Sécurité publique**

– – – –

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relative à diverses demandes de dérogation mineure

- 13.1.1 DDM 11-2446 Gestion Immobilière L.B. inc. – Immeuble situé 117-127, chemin des Patriotes Est
- 13.1.2 DDM 11-2458 Lucar enr – Immeuble situé au 25, route 104
- 13.1.3 DDM 11-2459 2732-3930 Québec inc. (BMR) – Immeuble constitué des lots 3 478 153, 3 478 155, 3 478 156 et 3 478 157 sur la rue Bernier
- 13.1.4 DDM 11-2461 Grégoire Racine – Immeuble constitué du lot 3 612 584 sur le chemin des Patriotes Est
- 13.1.5 DDM 11-2499 Gilles Paulin – Immeuble situé au 46, rue de Castel
- 13.1.6 DDM 11-2503 George Moshonas et Maria Doukas – Immeuble constitué du lot 3 641 519 sur le boulevard Saint-Luc
- 13.1.7 DDM 11-2506 Dupéré, Gestion de projet – Immeuble situé au 190, rue Saint-Paul
- 13.1.8 DDM 11-2511 Lucien Savoie et Manon Claprood – Immeuble situé au 526, chemin du Petit Bernier
- 13.1.9 DDM 11-2513 C.J. Grenier ltée – Immeuble situé au 103, boulevard Saint-Joseph

- 13.1.10 DDM 11-2514 Yanick Côté – Immeuble situé au 190, rue De Salaberry
- 13.1.11 DDM 11-2518 Jean-François Gaudette – Immeuble situé au 10, rue François Blanchet
- 13.1.12 DDM 11-2526 Les Locaux du Haut-Saint-Jacques – Immeuble situé au 835, rue Saint-Jacques
- 13.1.13 DDM 11-2527 Gestion Madrechel inc. – Immeuble constitué du lot 4 636 261, rue de la Poterie
- 13.1.14 DDM 11-2490 François Tremblay – Immeuble situé au 16, boulevard Saint-Luc
- 13.1.15 DDM 11-2531 Construction Maison Verte inc. – Immeuble situé au 30, rue Réal-Trépanier
- 13.2 Étude et décision relative à une demande d’usage conditionnel
- 13.2.1 UC 11-2500 Philippe Rheault pour la compagnie Telus – Immeuble situé au 480, 1<sup>ère</sup> Rue
- 13.3 Étude et décision relative à un plan d’implantation et d’intégration architecturale
- 13.3.1 PIIA 11-2519 Jean-François Gaudette – Immeuble situé au 10, rue François-Blanchet
- 13.4 Approbation d’une demande de lotissement
- 13.4.1 APD 11-2517 Lot 3 613 310 du cadastre du Québec - rue Loubias, secteur Bella
- 13.5 Appui à une demande d’autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec
- 13.5.1 ZAP 11-2529 526, chemin du Petit-Bernier
- 13.6 Adoption du second projet des règlements suivants :
- 13.6.1 Règlement n° 1018  
« Règlement abrogeant le règlement n° 1001 »
- 13.7 Adoption du premier projet des règlements suivants :
- 13.7.1 Règlement n° 1017  
« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :
- D’agrandir la zone H-5570 à même une partie de la zone C-5580, située au nord de la rue Guertin à proximité de la rue des Mimosas;
  - De permettre dans la zone C-1024, située à l’intersection du prolongement des rues Saint-Paul et Labrèche :
    - l’implantation d’un bâtiment principal d’une hauteur maximale de 15 mètres, comportant un nombre maximal de 3 étages pour un terrain occupé par un usage du groupe communautaire (P) ou par un usage du groupe commerce et service (C);

- D'insérer la note «N115» à la grille de cette zone, afin d'appliquer les dispositions des chapitres IX et X du règlement de zonage, pour un terrain occupé par un usage du groupe communautaire (P), comme si l'affectation principale de ladite zone était de ce groupe d'usage »

#### 13.7.2 Règlement n° 1027

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier les limites des zones P-1533, C-1534 et P-1838; lesquelles sont situées à l'intersection des rues Jacques-Cartier Nord, Champlain et Frontenac;
- de supprimer l'usage C5-01-01 « Marina et service de location de bateaux » et la sous-classe P1-04 « Service municipal ou gouvernemental », et d'autoriser l'usage C2-05-01 « Stationnement payant pour automobiles (infrastructure) » dans la zone P-1838;
- d'autoriser spécifiquement l'usage C10-01-01 « Bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe « 5 » du groupe commerce et service (C) dans la zone C-1534;
- d'autoriser la classe d'usage « légère » du groupe industrie (I) dans la zone I-1431, et d'imposer des dispositions pour limiter la hauteur de l'entreposage extérieur; laquelle zone est située à l'intersection de la rue Saint-Louis, à la jonction des emprises ferroviaires du CN et du CP;
- d'autoriser dans la zone A-1551, la classe «3» du groupe Commerce et service (C) qui a trait au service ou à la vente d'aliments, de boissons ou de repas préparés sur place, et d'autoriser spécifiquement l'usage C5-02-02 « Parc d'exposition extérieur » ainsi que l'usage C10-01-01 « Bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe «3». Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, entre les rues Royale et Maguire »

### 14. Avis de motion

#### 14.1 Règlement n° 0988

« Règlement modifiant le règlement n° 0278 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils, amendé par les règlements n°s 0471, 0661, 0731 et 0902, afin de permettre la circulation des camions sur une section des rues Curé-Provost, Gérald-L'Écuyer et Jean-Talon »

#### 14.2 Règlement n° 1017

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'agrandir la zone H-5570 à même une partie de la zone C-5580, située au nord de la rue Guertin à proximité de la rue des Mimosas;
- De permettre dans la zone C-1024, située à l'intersection du prolongement des rues Saint-Paul et Labrèche :
  - l'implantation d'un bâtiment principal d'une hauteur maximale de 15 mètres, comportant un nombre maximal de 3 étages pour un terrain occupé par un usage du groupe communautaire (P) ou par un usage du groupe commerce et service (C);

- D'insérer la note «N115» à la grille de cette zone, afin d'appliquer les dispositions des chapitres IX et X du règlement de zonage, pour un terrain occupé par un usage du groupe communautaire (P), comme si l'affectation principale de ladite zone était de ce groupe d'usage »

#### 14.3 Règlement n° 1024

« Règlement établissant le Programme municipal de subvention « Rénovation Québec, phase VIII / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu » »

#### 14.4 Règlement n° 1027

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier les limites des zones P-1533, C-1534 et P-1838; lesquelles sont situées à l'intersection des rues Jacques-Cartier Nord, Champlain et Frontenac;
- de supprimer l'usage C5-01-01 « Marina et service de location de bateaux » et la sous-classe P1-04 « Service municipal ou gouvernemental », et d'autoriser l'usage C2-05-01 « Stationnement payant pour automobiles (infrastructure) » dans la zone P-1838;
- d'autoriser spécifiquement l'usage C10-01-01 « Bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe « 5 » du groupe commerce et service (C) dans la zone C-1534;
- d'autoriser la classe d'usage « légère » du groupe industrie (I) dans la zone I-1431, et d'imposer des dispositions pour limiter la hauteur de l'entreposage extérieur; laquelle zone est située à l'intersection de la rue Saint-Louis, à la jonction des emprises ferroviaires du CN et du CP;
- d'autoriser dans la zone A-1551, la classe «3» du groupe Commerce et service (C) qui a trait au service ou à la vente d'aliments, de boissons ou de repas préparés sur place, et d'autoriser spécifiquement l'usage C5-02-02 « Parc d'exposition extérieur » ainsi que l'usage C10-01-01 « Bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe «3». Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, entre les rues Royale et Maguire »

### 15. Règlements

#### 15.1 Règlement n° 1023

« Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels en vue de la réalisation de travaux de construction de certaines infrastructures municipales pour une section des rues Jean-Talon et de la Fleur-de-Lys et dans les rues des Bégonias, des Orchidées, Massé et croissant des Iroquois, décrétant une dépense n'excédant pas 246 000 \$ et un emprunt à cette fin »

#### 15.2 Règlement n° 1025

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de construction d'un poste de suppression d'aqueduc à l'intersection des rues des Carrières et Christian, décrétant une dépense n'excédant pas 541 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**
17. **Correspondance**
18. **Période de questions**
19. **Communications des membres du conseil au public**
20. **Levée de la séance**